

**RÉPONSE DE SCGM À UNE DEMANDE D'INFORMATION**

**Origine :** Demande écrite de renseignements – série no 2  
en date du 11 novembre 1999

**Demandeur :** FACEF et ARC

---

**Question 13 Référence : SCGM 4, doc. 1 p.8**

- a) Combien de ventes SCGM a-t-elle perdu compte tenu de la détérioration de sa situation concurrentielle face au mazout malgré son programme de flexibilité tarifaire-mazout? Spécifiez.
  - b) SCGM a-t-elle perdu des ventes face à l'hydro-électricité malgré le programme de flexibilité tarifaire bi-énergie? Spécifiez.
- 

**Réponse :**

- a) Le nombre de clients perdus au mazout en 1998-1999 est de 16 pour un volume annuel de 1 089 000 m<sup>3</sup>.
- b) Le nombre de clients perdus à la bi-énergie en 1998-1999 est de 19 pour un volume annuel de 1 249 000 m<sup>3</sup>. A noter que l'électricité vendue par Hydro-Québec n'est pas toute d'origine hydraulique.